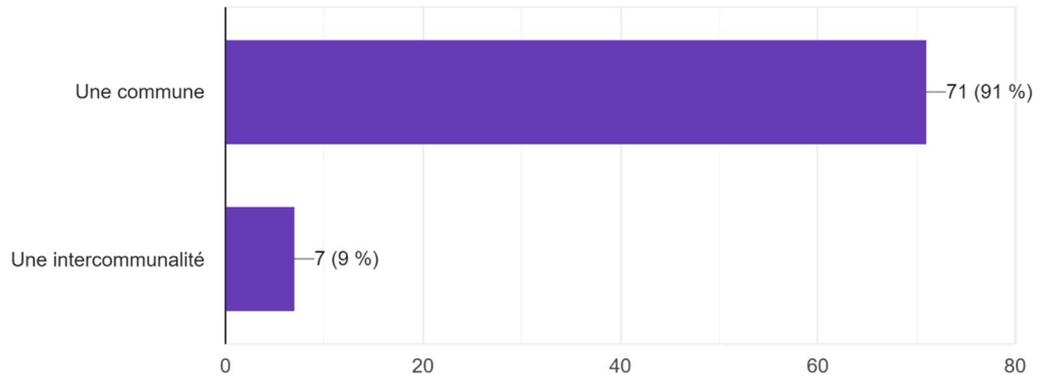


Enquête Assurances AML 45 – Réponses AML 45 – 29 mars 2024

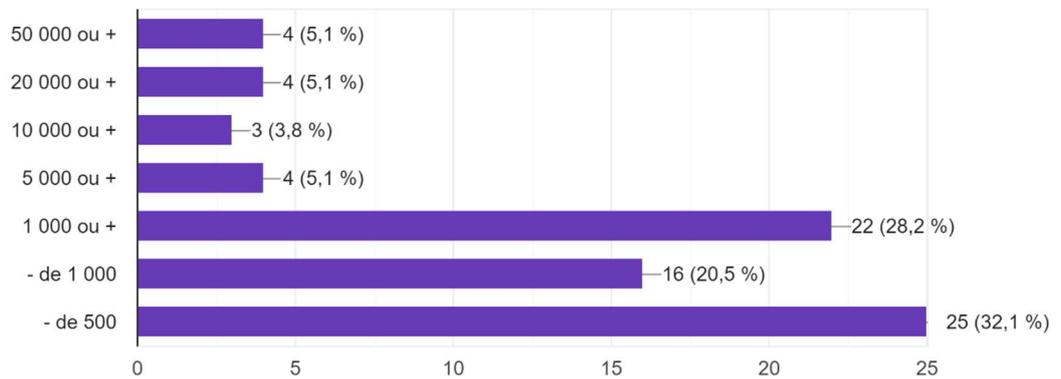
Etes-vous :

78 réponses



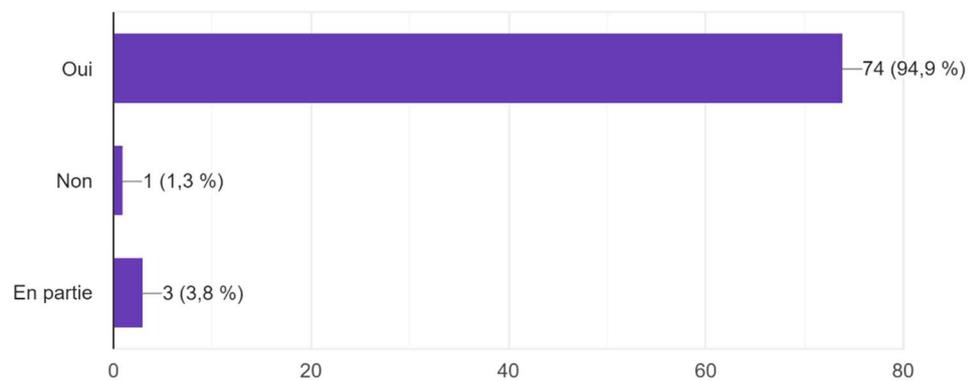
De combien d'habitants ?

78 réponses



La collectivité est-elle assurée ?

78 réponses



Si la collectivité est assurée en partie, préciser les domaines couverts / non couverts

21 réponses

Bâtiments - véhicule - personnel - responsabilité civile

EN TOTALITE

Couverture pour les bâtiments, la RC et les véhicules

Bâtiments, véhicules, matériels roulants

Domage aux biens, responsabilité civile, véhicules, génie civil, statutaire, protection fonctionnel, et assistance juridique

couverts : assurance de flotte automobile (RC, dommages et assistance), transports scolaires, responsabilité civile, Individuelle accidents, rapatriement, protection juridique, protection fonctionnelle, tous risques expositions, décès et accident du travail (FPT). Non couverts et en recherche d'assureur : dommages aux biens Non couvert par choix : maladie (FPT)

ASSURANCES : statutaire, bâtiments, RC, PJ, multirisques, flotte automobile, vidéosurveillance

RC - VEHICULES - BATIMENTS - COLLABORATEURS - PROTECTION FONCTIONNELLE

Couverts : DAB/RC/Auto/PJ/PF + personnel

TOUS LES DOMAINES COUVERTS

Domages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile, protection juridique, protection fonctionnelle, cyber risques

Concernant l'assurance dommages aux biens, la ville n'assure pas tout son patrimoine immobilier. Seuls 28 biens sont assurés sur 660. Par ailleurs, tous les biens ne sont pas assurés en Dommages Ouvrages du fait de l'article L242-1 du code des assurances

Bâtiments / Responsabilité civile

Non couvert pour l'assurance dommages aux biens suite au retrait de l'assureur VIHV en 2023 (émeutes) Les appels d'offres ont été infructueux malgré plusieurs relances. Aucun assureur n'a voulu nous assurer (Groupama, Smacl etc). Sur ce volet nous sommes donc en auto-assurance depuis le 01/01/2024.

Enquête Assurances AML 45 – Réponses AML 45 – 29 mars 2024

Après résiliation du lot "dommages aux biens incendie avant les émeutes urbaines. Le nouveau contrat a un niveau de franchise gigantesque pour les émeutes urbaines de 2 000 000 €.

Dommages aux biens / Responsabilité civile / Protection fonctionnelle et juridique

NON COUVERT POUR LES LOYERS IMPAYES

Sauf mobilier urbain

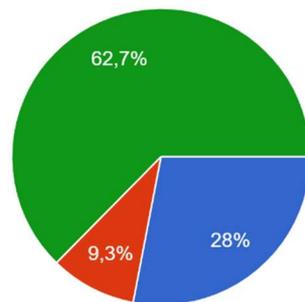
DAB-Flotte automobile-PJ (auto assurance en risques statutaires)

BATIMENTS TRACTEUR PROTECTION JURIDIQUE PERSONNEL

Elle est assurée au titre des dommages aux biens, protection juridique, flotte automobile, responsabilité civile générale

L'assureur de la collectivité a-t-il :

75 réponses



- Modifié votre contrat et notamment le montant des franchises et / ou des cotisations ?
- Prononcé la fin du contrat avant son échéance ?
- Refusé de vous assurer ?
- Accepté de vous assurer sans difficulté majeure

La commune envisage-t-elle l'auto-assurance ?

75 réponses

